

—
Le Ministre
—

Mesdames et Messieurs les Sénateurs,

Par courrier du 14 octobre dernier, vous avez souhaité appeler mon attention sur les évolutions envisagées pour le consulat général de France à Edimbourg et, plus globalement, pour notre réseau consulaire au Royaume-Uni.

Comme vous le savez, le ministère s'est engagé, depuis la fin 2012, dans une réflexion de fond sur son dispositif à l'étranger afin d'en améliorer la cohérence et le fonctionnement. Cette réflexion s'inscrit dans une démarche plus large visant à mieux soutenir notre présence hors d'Europe, notamment dans les pays émergents. Il ne s'agit pas d'une démarche nouvelle puisque, comme vous le savez, de nombreuses décisions de fermetures, de transformations, mais aussi d'ouvertures de consulats hors d'Europe sont intervenues depuis une dizaine d'années.

Comme la majorité des pays où la France entretient un réseau diplomatique et consulaire important, le Royaume-Uni a fait l'objet en 2013 d'un exercice de rationalisation conduisant à optimiser l'utilisation des moyens mis à la disposition du ministère des Affaires étrangères et du Développement international. Cet examen a conduit à décider de transformer le consulat général d'Edimbourg en poste à gestion simplifiée, dont les missions seront recentrées sur les domaines politique, économique et culturel, et à renforcer en parallèle notre consulat général à Londres. Les attributions consulaires relatives à l'administration des Français résidant en Ecosse et sur l'île de Man seront transférées à notre consulat général à Londres, dont les effectifs seront renforcés en conséquence.

Cette évolution de notre dispositif au Royaume-Uni, voisine de ce qui a été ou sera effectué dans d'autres pays de l'Union européenne, est rendue nécessaire par la volonté d'adapter notre réseau diplomatique et consulaire aux enjeux du 21^{ème} siècle et par la participation du ministère des Affaires étrangères et du Développement international à l'assainissement des finances publiques. Ses conséquences pour les Français du Royaume-Uni ont été évaluées avec précision. L'excellente qualité des infrastructures britanniques, tant aériennes que routières et ferroviaires, permettent des déplacements aisés. Des tournées consulaires continueront d'apporter un service de proximité, en particulier pour les personnes qui ne peuvent se déplacer à Londres. Le Quai d'Orsay poursuit par ailleurs sa démarche de dématérialisation des procédures, en vue de simplifier le rapport entre l'usager et l'administration.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Sénateurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bien à vous

Laurent FABIUS

Mesdames Joëlle GARRIAUD-MAYLAM et Christiane KAMMERMAN
Messieurs Olivier CADIC, Jean-Pierre CANTEGRIT, Jacky DEROMEDI,
Louis DUVERNOIS et Christophe-André FRASSA
Sénateurs représentant les Français établis hors de France